



Contrat de travail à rompre

Par **Qualy**, le **21/06/2011** à **11:25**

Bonjour,rnrnJe viens de signer un contrat de travail dans une entreprise du 02 juillet au 27 Août. Mais je le regrette déjà. Car lorsque l'employeur m'a contacter, il m'a dit qu'il cherchait un remplacement définitif. Pour commencer il m'a parler de démarrer un cdd sur 2 mois pour voir l'entreprise me plaisait pouvant évoluer sur un cdi. Et j'ai accepter. Et j'ai signer. Mais le hic, c'est que après avoir signer on a parler de la suite du contrat: et là... il m'a dit que je commencerait par un 3/4 temps à faire le mercredi et samedi, toujours en cdd. Et à voir après en cdi. Mais je suis à 2h 30 de route.rnEt je ne suis pas d'accord. rnComment je peux faire pour me retracter de se contrat dans les plus bref délais.rnJ'espère avoir été clair.rnMerci de me répondre

Par **Cornil**, le **23/06/2011** à **23:28**

Bonsoir qualy
[citation]Pour commencer il m'a parler de démarrer un cdd sur 2 mois pour voir l'entreprise me plaisait pouvant évoluer sur un cdi. Et j'ai accepter. Et j'ai signer. Mais le hic, c'est que après avoir signer on a parler de la suite du contrat:[/citation]
rnMais tu as signé QUOI? toute la question est là, on ne peut revenir sur un contrat signé qui doit préciser les horaires!rnA+ sans doute.